

Femmes et science : l'appel de la chaire Unesco Paris Dauphine PSL à une « transformation durable »

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°430170 - Publié le 11/02/2026 à 16:53

Imprimé par - abonné # - le 13/02/2026 à 09:17



© Polina Tankilevitch / Pexels

« À l'heure où les discours en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes n'ont jamais été aussi nombreux, les inégalités dans les sciences demeurent massives, persistantes et structurelles. [...] Nous appelons à un changement de paradigme : passer d'une logique d'affichage à une logique de transformation durable », indique l'appel du 11/02 de la Chaire Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) Femmes et science de l'Université Paris Dauphine-PSL publié à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science 2026.

Ces inégalités, indique l'appel, « ne relèvent ni d'un manque de talent, ni d'un déficit d'ambition, ni d'une différence de capacités. Elles sont le produit de mécanismes institutionnels, de biais incorporés dans nos procédures de sélection, d'évaluation de carrière, et de conditions d'exercice des métiers scientifiques qui continuent de pénaliser davantage les femmes ».

Elles constituent une injustice et une perte collective : « Une science qui se prive d'une partie de ses talents est une science affaiblie. Une science produite par des communautés homogènes est une science plus exposée aux angles morts, aux biais, et aux erreurs de jugement. L'égalité n'est pas un supplément d'âme. Elle est une condition de l'excellence scientifique. »

La chaire appelle établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de financement, agences d'évaluation et pouvoirs publics à s'engager autour de plusieurs mesures réunies en cinq principes :

- Rendre les inégalités visibles et mesurables ;
- rendre les institutions responsables ;
- transformer l'évaluation et les procédures de sélection ;
- sécuriser les parcours et les environnements de travail ;
- former, sensibiliser et responsabiliser.

Principes et mesures

Rendre les inégalités visibles et mesurables

- Collecter, harmoniser et publier systématiquement des données genrées concernant les recrutements, promotions, rémunérations, financements, responsabilités et conditions de travail.
- Développer des indicateurs permettant de suivre les trajectoires dans la durée, et pas seulement les situations à un instant donné.
- Rendre ces données accessibles et discutées collectivement.

Ce qui n'est pas mesuré reste invisible. Ce qui reste invisible ne peut être corrigé.

Rendre les institutions responsables

- Fixer des objectifs chiffrés, publics, évaluables et assortis d'échéances.
- Ouvrir sans tabou le débat sur le recours à des quotas ou mécanismes de correction temporaires lorsque les déséquilibres sont massifs et persistants.
- Intégrer l'atteinte de ces objectifs dans l'évaluation des établissements et de leurs dirigeants.

Les quotas ne sont pas une négation de la méritocratie. Ils sont un levier pour la restaurer lorsque les procédures existantes ne permettent pas d'identifier équitablement les talents.

Transformer l'évaluation et les procédures de sélection

- Reconnaître explicitement l'existence de biais dans les concours, recrutements et promotions.
- Interroger les critères, formats d'épreuves et barèmes au regard de ce qu'ils mesurent réellement.
- Lever les tabous sur ces sujets et expérimenter des dispositifs alternatifs lorsque cela est nécessaire.
- Valoriser l'ensemble des activités académiques : enseignement, encadrement, animation scientifique, coordination, diffusion des savoirs.

Une procédure n'est pas juste parce qu'elle est identique pour tous. Elle est juste lorsqu'elle permet, en outre et surtout, d'identifier fidèlement les compétences recherchées.

Sécuriser les parcours et les environnements de travail

- Garantir des conditions de travail compatibles avec la vie personnelle.
- Déployer des politiques ambitieuses de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles.
- Protéger les victimes et les lanceurs et lanceuses d'alerte.
- Mettre fin à l'impunité.

Il ne peut y avoir d'excellence dans des environnements toxiques.

Former, sensibiliser et responsabiliser

- Rendre obligatoires des formations sur les biais et les discriminations pour les enseignantes et enseignants, jurys, encadrantes et encadrants, responsables d'unités, dirigeantes et dirigeants.
- Soutenir les dispositifs d'accompagnement, de mentorat et de réseaux.
- Agir dès l'école pour déconstruire les stéréotypes.

L'égalité ne se décrète pas. Elle se construit.

Pourquoi un appel

Instituée par les Nations unies, la journée internationale des femmes et des filles de science, chaque 11/02, « vise à rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes dans les sciences n'est pas seulement un enjeu de justice, mais une condition essentielle de la qualité, de la pertinence et de la légitimité de la recherche », indique la chaire.

« Malgré des avancées indéniables et des discours de plus en plus nombreux en faveur de l'égalité, les inégalités dans les parcours scientifiques demeurent massives, persistantes et structurelles. Elles appellent aujourd'hui des réponses à la hauteur des constats établis par la recherche.

Par cet appel, la chaire Unesco Femmes et science invite l'ensemble des acteurs et actrices concernés à dépasser les déclarations d'intention pour s'engager dans des transformations concrètes, mesurables et durables des institutions scientifiques. »

Premiers signataires

- Geneviève Almouzni-Pettinotti, directrice de recherche [CNRS \(Centre national de la recherche scientifique\)](#), membre de l'Académie des sciences

- [Sarah Cohen-Boulakia](#), professeure, Université Paris-Saclay, membre de l'Institut universitaire de France
 - [Laure Darcos](#), sénatrice de l'Essonne
 - Isabelle Gallagher, professeure, École normale supérieure, membre de l'Institut universitaire de France, Présidente, société mathématique de France
 - [Mélanie Guenais](#), maîtresse de conférences, Université Paris-Saclay, chargée de mission pour la diffusion scientifique et l'égalité, fondatrice du collectif Maths&Sciences
 - Aïda Hamdi, déléguée générale de Chaire UNESCO Femmes et Science
 - Charlotte Jacquemot, directrice du département de sciences cognitives et coordinatrice du programme Femmes et filles de sciences, École normale supérieure
 - [Elyès Jouini](#), titulaire de la Chaire Unesco Femmes et Science, Université Paris Dauphine-PSL et Administrateur de l'Institut universitaire de France
 - [Elisabeth Moreno](#), ancienne ministre, présidente de Femmes@Numérique
 - Benjamin Rigaud, président de l'association des filles Sorbonne, Fondateur du projet Hypatie, 72 femmes scientifiques pour la tour Eiffel
 - Dominique Vérien, sénatrice de l'Yonne, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.
-

© News Tank Éducation & Recherche - 2026 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »